

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE**

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET**



## **Budget citoyen pour 2021**



**Guide du citoyen pour comprendre le projet de loi  
de finances pour 2021**

**Budget citoyen 2021 en quelques questions**

<b>N °</b>	<b>QUESTIONS</b>	<b>PAGE</b>
<b>1</b>	<b>C'est quoi un budget citoyen ?</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Quelles sont les principales hypothèses économiques retenues pour le budget 2021 ?</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Comment se déroule le processus budgétaire ?</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Quelles sont les recettes du budget 2021 ?</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Quelles sont les priorités de dépenses de fonctionnement au titre du budget 2021 ?</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Quelles sont les dépenses des programmes d'équipement ciblés par le budget 2021 ?</b>	<b>13</b>
<b>7</b>	<b>Quelles sont les nouvelles mesures importantes prévues au titre du budget 2021 ?</b>	<b>15</b>
<b>8</b>	<b>Quelles sont les principales nouvelles mesures législatives prévues au titre du budget 2021 ?</b>	<b>16</b>
<b>9</b>	<b>Connait-on la terminologie budgétaire ?</b>	<b>18</b>
<b>10</b>	<b>Quels sont les principaux contacts utiles en matière budgétaire pour le citoyen ?</b>	<b>20</b>

**1****C'est quoi un budget citoyen ?****Un budget de l'État**

Le budget de l'État est un document qui couvre l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles pour une année civile.

Le budget de l'État est l'expression chiffrée du programme d'actions du Gouvernement.

Le budget de l'État se traduit annuellement par des lois de finances.

**Un budget citoyen**

Un Budget citoyen est un document qui résume et explique les informations du budget de l'État.

Un budget citoyen est une forme de rapport, destiné à la population afin de faciliter la compréhension du budget de l'État.

Un budget citoyen permet d'accroître la culture budgétaire de la population, étant donné que les citoyens sont ses principaux bénéficiaires.

**Les éléments clés du budget citoyen**

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'élaboration du budget.

Le déroulement du processus budgétaire.

La perception des recettes.

Les priorités dans les allocations et les dépenses.

Les nouvelles mesures importantes.

Les programmes d'équipements ciblés par secteur.

La terminologie budgétaire.

Les coordonnées des contacts utiles pour le citoyen.

**2**

**Quelles sont les principales hypothèses économiques retenues pour le budget 2021 ?**

**Taux de change DA / \$US**



**1 \$US = 142,2 DA**

**Taux d'inflation**



**4,5 %**

**Exportations d'hydrocarbures**



**23,21 Mrds \$US**

**Importations de marchandises**



**28,21 Mrds \$US**

**Déficit de la balance des paiements**



**- 3,6 Mrds \$US**

**Déficit de la balance courante**



**- 3,9 Mrds \$US**

**Réserves de change**



**46,84 Mrds \$US**

**Taux de croissance**



**+ 3,98 %**

**Solde budgétaire**



**- 2 784,8 Mrds DA**

**Solde global du trésor**



**- 3 295,8 Mrds DA**

**3****Comment se déroule le processus budgétaire ?****Cadre juridique  
du processus  
budgétaire**

Le cadre juridique du processus budgétaire est principalement le suivant :

- ✓ La loi n° 84-17 du 07 Juillet 1984, modifiée et complétée, relatives aux lois de finances.
- ✓ La loi n° 90-20 du 15 Août 1990, modifiée et complétée, relatives à la comptabilité publique.
- ✓ L'ordonnance n° 95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour des comptes.

**Les étapes du  
processus de  
préparation du  
budget de l'État**

Le processus de préparation du budget de l'État pour 2021 se résume comme suit :

- ✓ La phase d'orientation budgétaire.
- ✓ La phase de négociations budgétaires et d'arbitrage.
- ✓ La phase d'adoption en Conseil des Ministre.
- ✓ La phase parlementaire.

**Les acteurs clés  
du processus  
budgétaire**

Les acteurs clés du processus de préparation du budget de l'État pour 2021 sont :

- ✓ Le Ministère des finances.
- ✓ Les Ministères dépeniers.
- ✓ Le Gouvernement.
- ✓ Le Parlement.

<p><b>Le calendrier du processus d'adoption du budget de l'État</b></p>	<p><b>Mars à Avril 2020</b></p>	<p>Envoi d'une note méthodologique d'orientation aux ministères dépen- siers.</p>
	<p><b>Mai à Août 2020</b></p>	<p>Négociations budgétaires entre les ministères dépen- siers et le ministère des finances. Arbitrage des actions de désaccord entre les ministères dépen- siers et le ministère des finances.</p>
	<p><b>Septembre 2020</b></p>	<p>Adoption du projet de budget de l'État en Conseil des Ministre.</p>
	<p><b>Octobre à Novembre 2020</b></p>	<p>Examen et approbation du projet de budget de l'État sous forme d'une loi (de finances) par le Parlement.</p>
	<p><b>Décembre 2020</b></p>	<p>Promulgation de la loi de finances par le Président de la République. Publication de la loi de finances au journal officiel.</p>

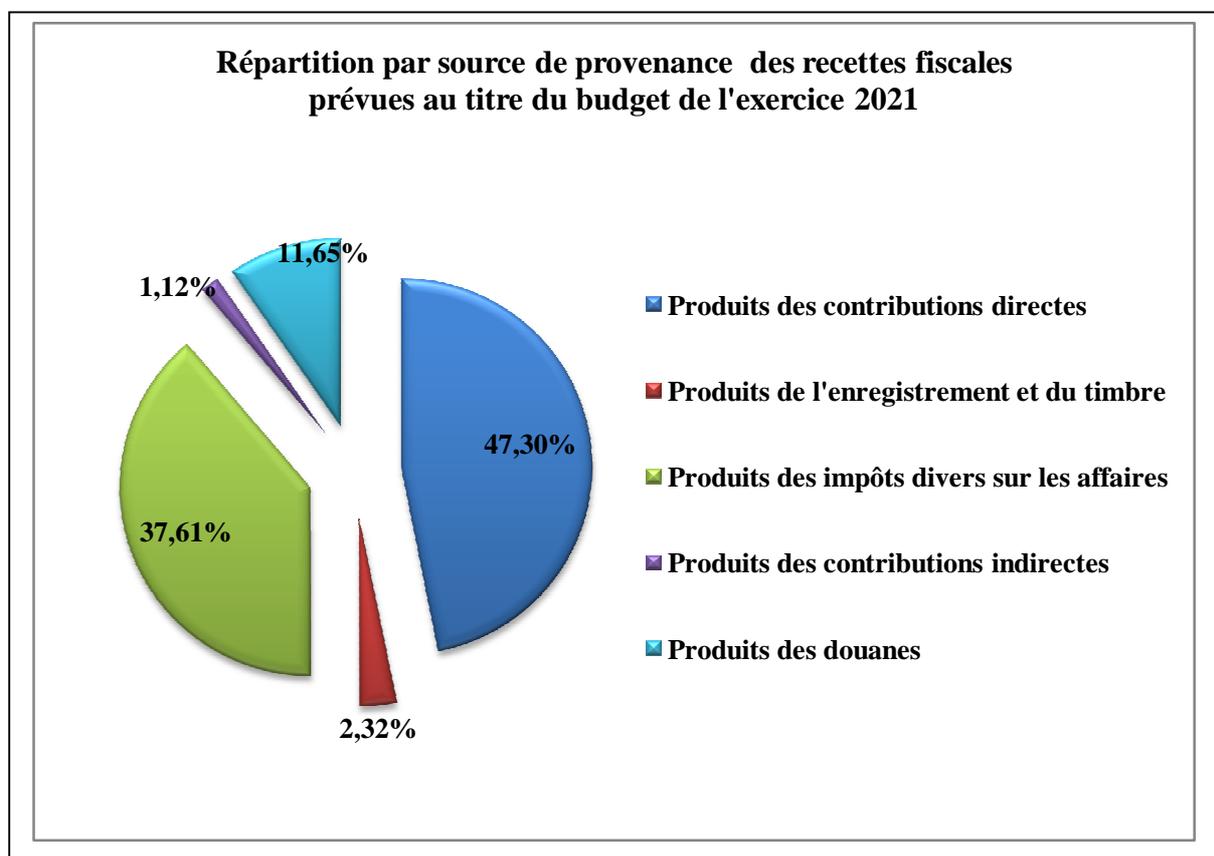
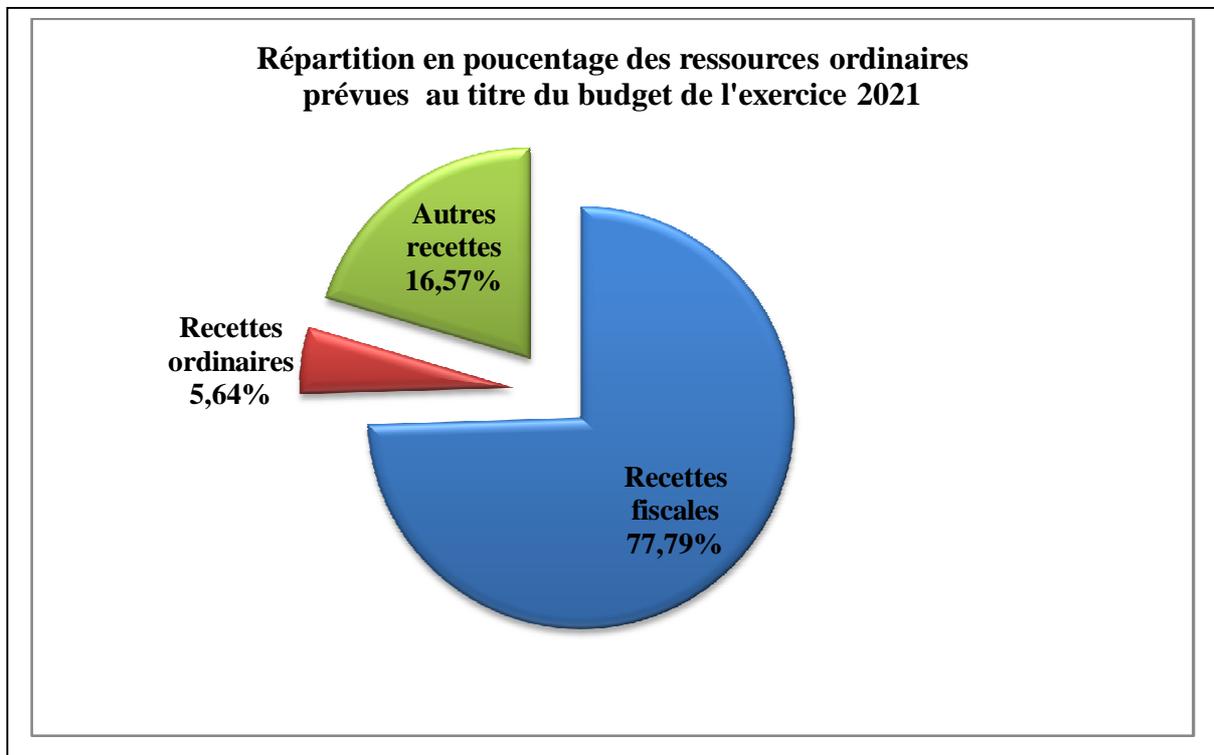
<p><b>L'audit du budget de l'État</b></p>	<p>Le Parlement, par l'approbation d'une loi de règlement budgétaire, en ce qui concerne les résultats de la gestion des opérations financières de l'État.</p>
	<p>La Cour des Comptes, exerce un contrôle à postériori sur la gestion des ressources, moyens matériels et fonds publics et s'assure de la conformité des opérations financières et comptables aux lois et règlements en vigueur.</p>
	<p>L'inspection générale des finances, chargée notamment de procéder aux études et analyses financières et économiques en vue d'apprécier l'efficience, l'efficacité de l'administration et la gestion des ressources financières et autres moyens publics.</p>

**4**

**Quelles sont les recettes du budget 2021 ?**

RECETTES DE L'ETAT	Montants (En Mrds de DA)	%	
		/ Sous- total	/ Total des ressources ordinaires
Produits des contributions directes	1 254,16	47,30%	36,79%
Produits de l'enregistrement et du timbre	61,64	2,32%	1,81%
Produits des impôts divers sur les affaires	997,33	37,61%	29,26%
Produits des contributions indirectes	29,62	1,12%	0,87%
Produits des douanes	308,95	11,65%	9,06%
<b>Sous-total (1) Recettes fiscales</b>	<b>2 651,70</b>	<b>100,00%</b>	<b>77,79%</b>
Produits et revenus des domaines	35,40	18,41%	1,04%
Produits divers du budget	156,80	81,56%	4,60%
Recettes d'ordre	0,05	0,03%	0,00%
<b>Sous-total (2) Recettes ordinaires</b>	<b>192,25</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,64%</b>
Autres recettes	565,00	100,00%	16,57%
<b>Sous-total (3) Autres recettes</b>	<b>565,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>16,57%</b>
<b>Total des ressources ordinaires</b>	<b>3 408,95</b>		<b>100,00%</b>

**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES RECETTES BUDGÉTAIRES**

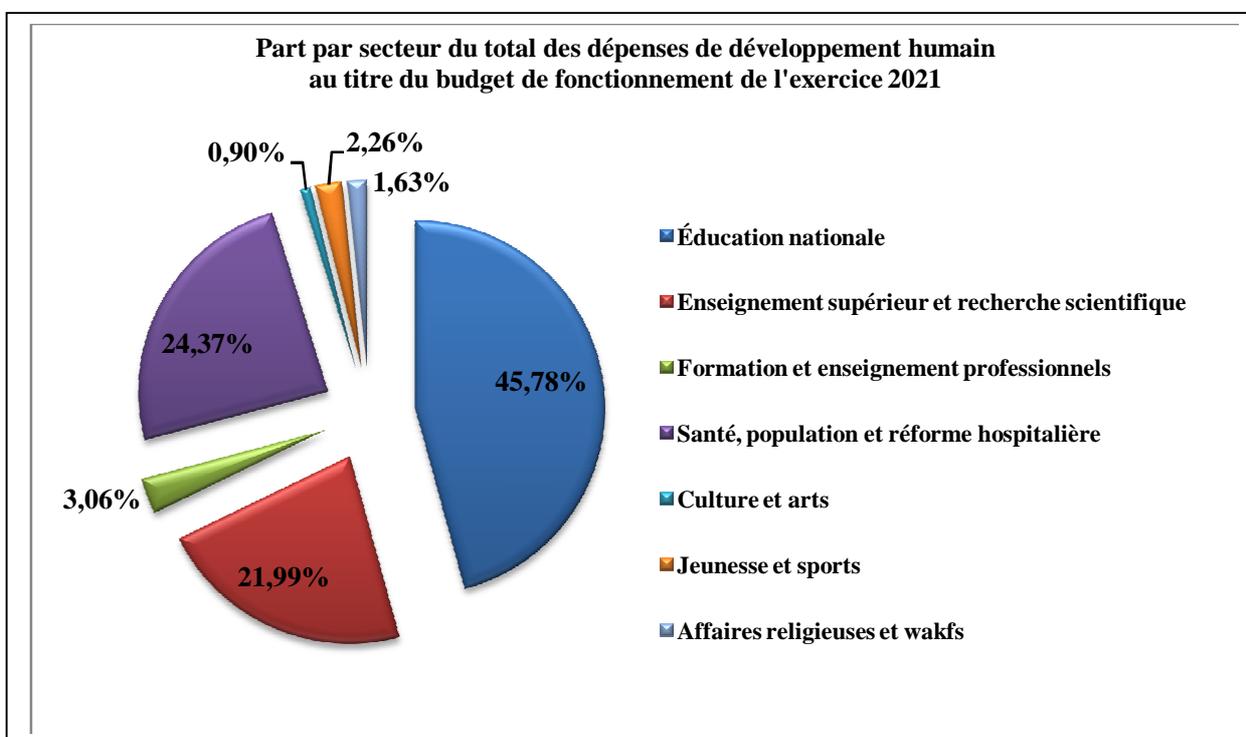
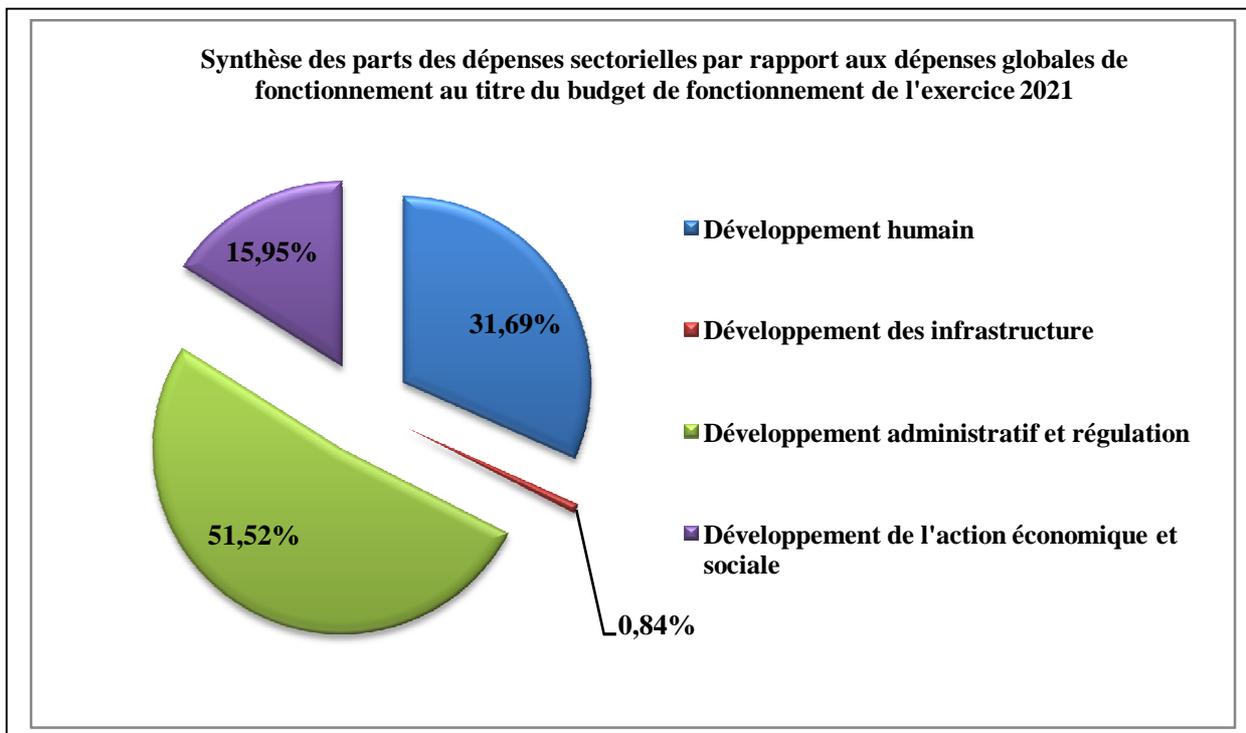


## 5

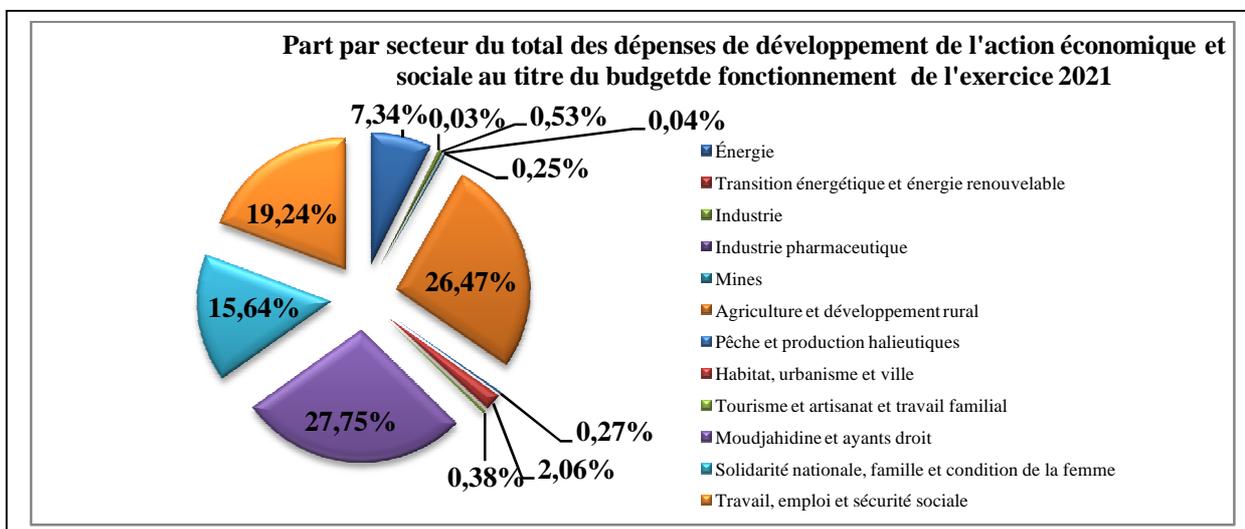
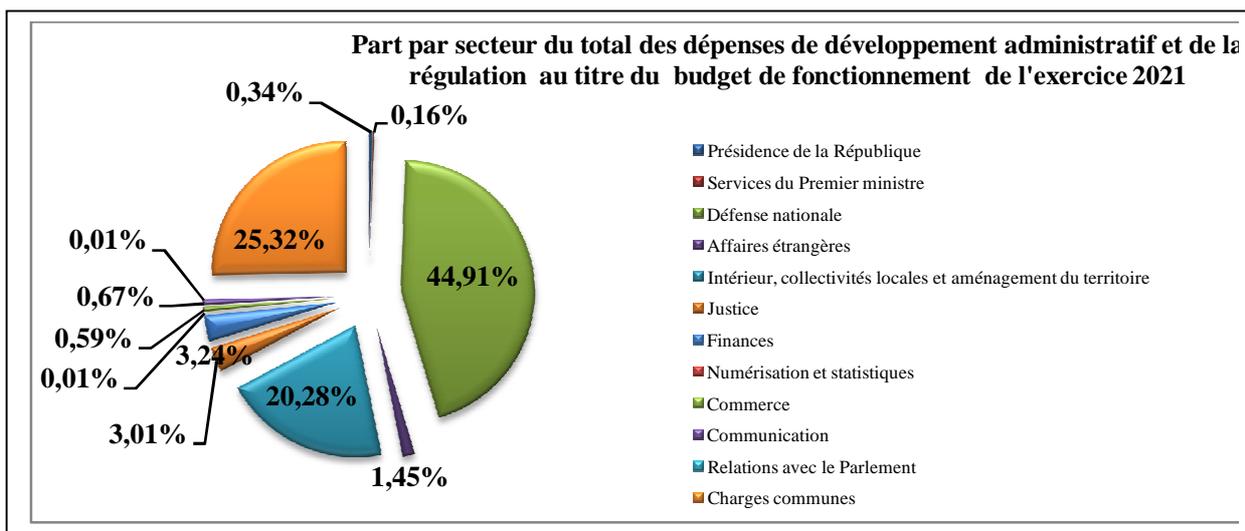
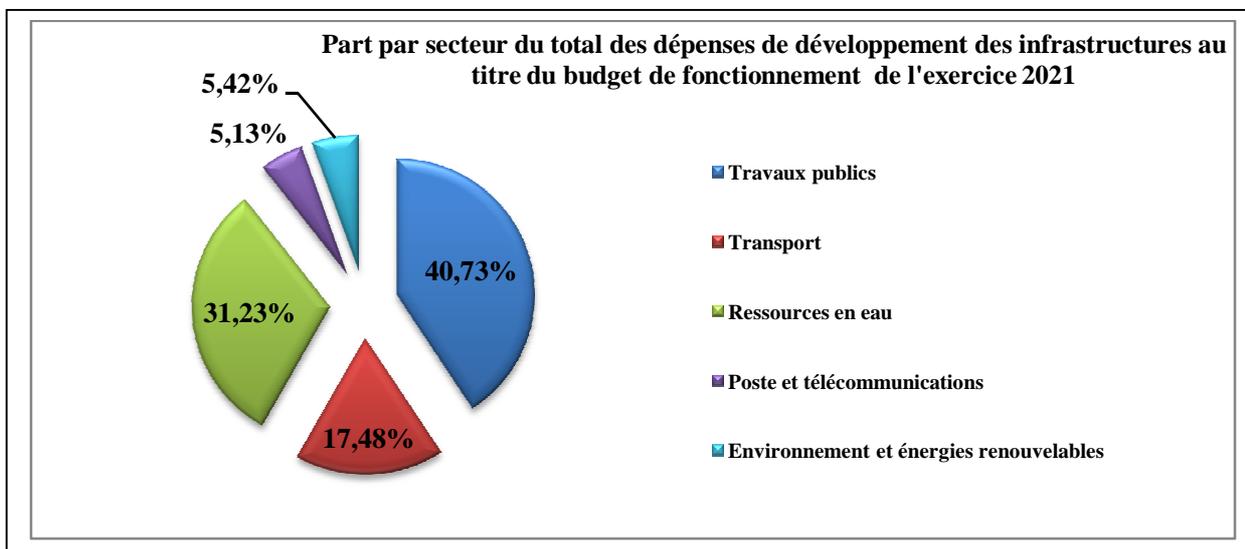
### Quelles sont les priorités de dépenses de fonctionnement au titre du budget 2021

Institutions ou Ministères	Montants (En Mrds de DA)	%	
		/ Sous-total	/ Total général
Éducation nationale	771,35	45,78%	14,51%
Enseignement supérieur et recherche scientifique	370,60	21,99%	6,97%
Formation et enseignement professionnels	51,57	3,06%	0,97%
Santé, population et réforme hospitalière	410,67	24,37%	7,72%
Culture et arts	15,24	0,90%	0,29%
Jeunesse et sports	38,06	2,26%	0,72%
Affaires religieuses et wakfs	27,45	1,63%	0,52%
<b>Développement humain</b>	<b>1 684,94</b>	<b>100,00%</b>	<b>31,69%</b>
Travaux publics	18,17	40,73%	0,34%
Transport	7,80	17,48%	0,15%
Ressources en eau	13,93	31,23%	0,26%
Poste et télécommunications	2,29	5,13%	0,04%
Environnement et énergies renouvelables	2,42	5,42%	0,05%
<b>Développement des infrastructures</b>	<b>44,61</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,84%</b>
Présidence de la République	9,18	0,34%	0,17%
Services du Premier ministre	4,49	0,16%	0,08%
Défense nationale	1 230,00	44,91%	23,14%
Affaires étrangères	39,84	1,45%	0,75%
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	555,50	20,28%	10,45%
Justice	82,38	3,01%	1,55%
Finances	88,84	3,24%	1,67%
Numérisation et statistiques	0,15	0,01%	0,00%
Commerce	16,22	0,59%	0,31%
Communication	18,36	0,67%	0,35%
Relations avec le Parlement	0,23	0,01%	0,00%
Charges communes	693,53	25,32%	13,05%
<b>Développement administratif et régulation</b>	<b>2 738,72</b>	<b>100,00%</b>	<b>51,52%</b>
Énergie	62,21	7,34%	1,17%
Transition énergétique et énergie renouvelable	0,27	0,03%	0,01%
Industrie	4,53	0,53%	0,09%
Industrie pharmaceutique	0,32	0,04%	0,01%
Mines	2,09	0,25%	0,04%
Agriculture et développement rural	224,45	26,47%	4,22%
Pêche et production halieutiques	2,32	0,27%	0,04%
Habitat, urbanisme et ville	17,48	2,06%	0,33%
Tourisme et artisanat et travail familial	3,24	0,38%	0,06%
Moudjahidine et ayants droit	235,32	27,75%	4,43%
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	132,65	15,64%	2,50%
Travail, emploi et sécurité sociale	163,12	19,24%	3,07%
<b>Développement de l'action économique et sociale</b>	<b>848,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>15,95%</b>
<b>Total général du budget de fonctionnement</b>	<b>5 316,27</b>		<b>100,00%</b>

**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**



**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(SUITE)**



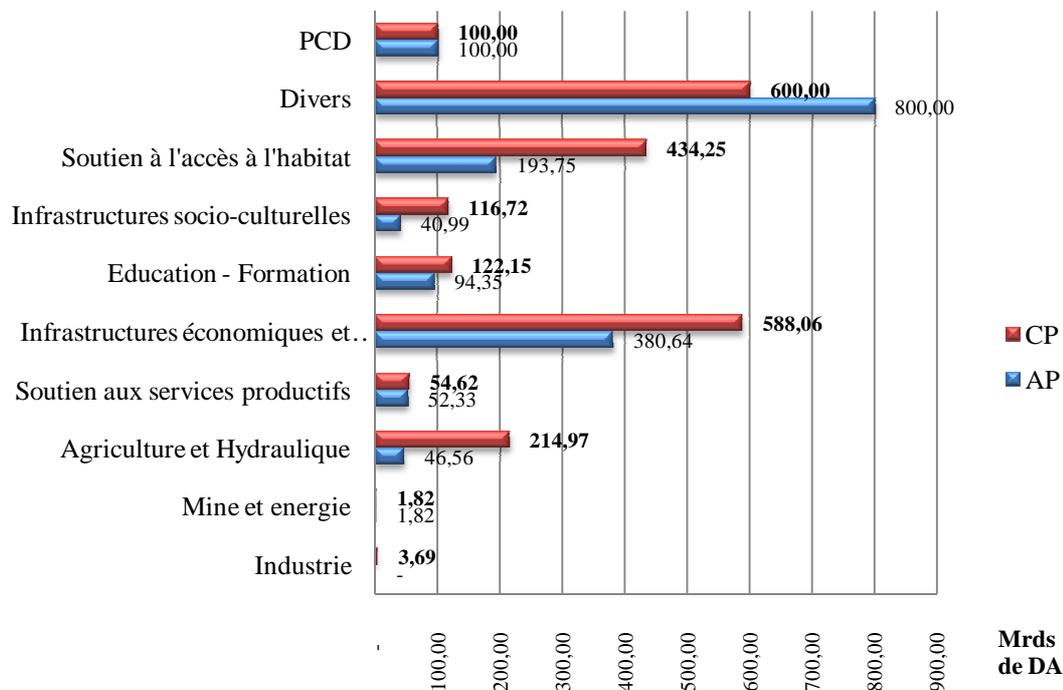
**6**

**Quelles sont les dépenses des programmes d'équipement ciblés par le budget 2021 ?**

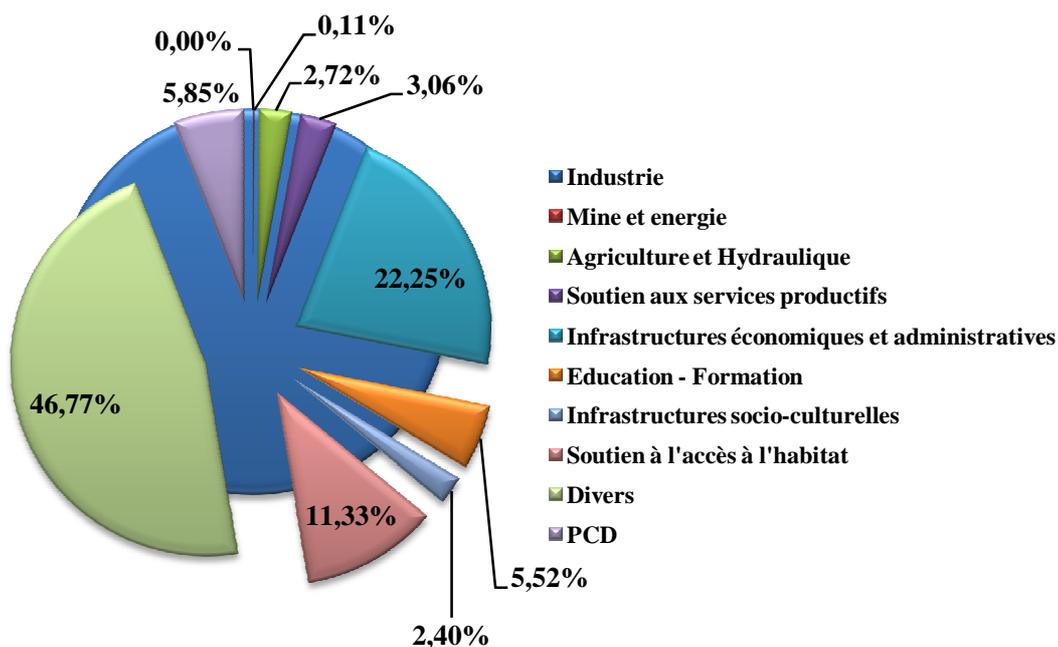
SECTEURS	AP		CP	
	Montants (En Mrds de DA)	% / Sous-total	Montants (En Mrds de DA)	% / Sous-total
Industrie	-	0,00%	3,69	0,17%
Mine et energie	1,82	0,11%	1,82	0,08%
Agriculture et Hydraulique	46,56	2,72%	214,97	9,61%
Soutien aux services productifs	52,33	3,06%	54,62	2,44%
Infrastructures économiques et administratives	380,64	22,25%	588,06	26,30%
Education - Formation	94,35	5,52%	122,15	5,46%
Infrastructures socio-culturelles	40,99	2,40%	116,72	5,22%
Soutien à l'accès à l'habitat	193,75	11,33%	434,25	19,42%
Divers	800,00	46,77%	600,00	26,83%
PCD	100,00	5,85%	100,00	4,47%
<b>Sous-total investissement</b>	<b>1 710,44</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 236,28</b>	<b>100,00%</b>
Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation	-	-	395,58	70,36%
Provision pour dépenses imprévues	171,74	100,00%	166,66	29,64%
<b>Sous-total opérations en capital</b>	<b>171,74</b>	<b>100,00%</b>	<b>562,24</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total général du budget d'équipement</b>	<b>1 882,18</b>		<b>2 798,52</b>	

**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT**

**Répartition par secteur des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) prévus au titre du budget d'équipement de l'exercice 2021**



**Répartition par secteur et en % des autorisations de programmes (AP) d'investissement prévus au titre du budget d'équipement de l'exercice 2021**



<b>7</b>	<b>Quelles sont les nouvelles mesures importantes prévues au titre du budget 2021 ?</b>
----------	---

<b>Total des transferts sociaux</b>

<b>1 927,49 Mrds DA</b>

<b>Poids du soutien aux familles à l'habitat et à la santé</b>

<b>63,83 %</b>

<b>Soutien aux produits de large consommation</b>

<b>197,23 Mrds DA</b>

<b>Soutien à l'éducation</b>

<b>130,43 Mrds DA</b>

<b>Soutien à l'habitat</b>

<b>420,94 Mrds DA</b>

<b>Soutien à la santé</b>

<b>340,64 Mrds DA</b>

<b>8</b>	<b>Quelles sont les principales nouvelles mesures législatives prévues au titre du budget 2021 ?</b>
----------	--

<b>Encouragement de l'investissement, promotion de la production nationale et relance économique</b>	Entreprises disposant du label « start-up » : Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS).
	Entreprises disposant du label « incubateur » : Exonération de la TAP, de l'IBS ou de l'IRG.
	Introduction d'une facilitation en faveur des opérations d'exportations hors hydrocarbures, en permettant de libérer la marchandise à l'exportation et de reporter le traitement du contentieux éventuel.
	Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe de domiciliation bancaire, des services électroniques se rapportant aux abonnements à des ressources documentaires en ligne, au profit des institutions relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
	Exonération de la TVA, des opérations de vente de l'orge et du maïs, destinés à l'alimentation de volailles, à l'instar de celles destinés à l'alimentation de bétails.
	Exonération des droits de douane et de la TVA, les opérations d'importation des graines de soja destinées à la production de l'huile raffinée ordinaire à base de soja.
<b>Élargissement de l'assiette fiscale et mobilisation des ressources</b>	Plafonnement de l'exonération, prévue en matière d'IRG/salaires, au titre des indemnités de zone, à hauteur de 40% du salaire versé par l'employeur (secteur économique).
	Relèvement des tarifs du droit de timbre perçu lors de la délivrance du permis de conduire biométrique et du permis de conduire international de 500 DA à 1.000 DA.
	Relèvement du droit d'examen pour l'obtention du permis de conduire biométrique, de 200 DA à 300 DA.
	Institution d'une redevance de 10 DA sur chaque kilogramme de poisson importé, acquittée par les importateurs avant tout dédouanement de la marchandise.

<p><b>Harmonisation et simplification des procédures fiscales et renforcement des garanties des contribuables</b></p>	<p>Élargissement de l'exonération de la TVA, aux dons locaux en faveur du croissant rouge et des associations à caractère humanitaire, et ce, au même titre que celle prévue pour les marchandises expédiées à titre de dons.</p>
	<p>Déconcentration de la décision contentieuse en relevant les seuils de compétence de l'administration centrale, à l'effet de réduire les délais de traitement des recours contentieux.</p>
	<p>Réaménagement du dispositif de facilitation de paiement des dettes fiscales, en accordant une remise des pénalités de recouvrement aux contribuables qui procèdent au règlement intégral de leurs dettes fiscales en un seul versement. D'autre part, il est prévu l'introduction d'une date butoir fixée au 31 décembre 2021 pour bénéficier de cet avantage.</p>
<p><b>Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales</b></p>	<p>Prorogation du délai général de reprise jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit celle au cours de laquelle l'administration fiscale a adressé, dans le cadre de l'assistance administrative internationale, une demande de renseignements à une autorité fiscale d'un autre État et ce, nonobstant l'écoulement du délai initial de reprise.</p>
	<p>Institution de l'obligation de dépôt de l'état des fournisseurs, par les redevables de la TVA, à l'effet de renforcer le contrôle de cette taxe et de pallier au phénomène de fraude, constaté dans les transactions commerciales.</p>
	<p>Élargissement du principe de solidarité entre les deux parties à l'acte, pour le paiement des droits d'enregistrement dus à l'occasion de la cession d'actions et de parts sociales, en cas d'insuffisance de déclaration (valeur vénale).</p>
<p><b>Digitalisation et dématérialisation des documents fiscaux</b></p>	<p>Obligation faite aux contribuables de déposer l'état clients sur support dématérialisé, comportant les informations nécessaires à l'identification de ces derniers, à l'effet de permettre à l'administration fiscale d'exploiter les informations y contenues et procéder à des rapprochements de données.</p>
	<p>Institution de l'obligation, pour les entreprises relevant des services dotés du Système d'Information JIBAYATIC, de produire un état récapitulatif annuel (ERA), par voie de télé-déclaration, comportant des informations extraites de la déclaration annuelle des bénéficiaires.</p>

9	Connait-on la terminologie budgétaire ?
<p><b>Loi de Finances (LF)</b></p>	<p>La loi de finances est le cadre légal du budget général de l'État.</p> <p>Il y a trois lois de finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi de finances de l'année ou initiale ;</li> <li>- La loi de finances complémentaire ou modificative ;</li> <li>- La loi de règlement budgétaire.</li> </ul> <p>La LF comprend deux (2) parties distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les voies et moyens de l'équilibre financier,</li> <li>- Le budget et les opérations financières de l'État.</li> </ul>
<p><b>Dépenses de fonctionnement</b></p>	<p>Les dépenses de fonctionnement assurent la couverture des charges ordinaires nécessaires au fonctionnement des services publics dont les crédits sont inscrits au budget général du l'État.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rémunérations d'activité ;</li> <li>- Les pensions et allocations ;</li> <li>- Les charges sociales ;</li> <li>- Le matériel et fonctionnement des services ;</li> <li>- Les travaux d'entretien des immeubles ;</li> <li>- Les interventions publiques</li> <li>- Les actions éducatives, culturelles, économiques,..etc.</li> </ul>
<p><b>Dépenses d'équipement</b></p>	<p>Les dépenses d'équipement sont constituées d'opérations d'investissements et d'opérations en capital. L'inscription de ces opérations doit être prévue par la loi de finances sous forme d'autorisation de programme (AP) et le financement sous forme de crédit de paiement (CP).</p> <p>Les dépenses d'investissements publics sont ventilées par secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les industries manufacturières ;</li> <li>- Les mines et énergie ;</li> <li>- L'agriculture et l'hydraulique ;</li> <li>- Les services productifs ;</li> <li>- Les infrastructures économiques et administratives ;</li> <li>- L'éducation – formation ;</li> <li>- Les infrastructures socioculturelles ;</li> <li>- L'habitat ;</li> <li>- La rubrique divers.</li> </ul>

<p><b>Autorisations de programmes (AP)</b></p>	<p>Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements planifiés.</p> <p>Les autorisations de programmes demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.</p>
<p><b>Crédits de paiement (CP)</b></p>	<p>Les crédits de paiement représentent les dotations annuelles susceptibles d'être ordonnancée, mandatées ou payées pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.</p> <p>Les crédits de paiement sont les tranches annuelles de financement des autorisations de programmes.</p>
<p><b>Solde budgétaire</b></p>	<p>Le solde budgétaire c'est la différence entre les recettes et les dépenses budgétaires prévisionnelles.</p>
<p><b>Solde global du trésor</b></p>	<p>Le solde global du trésor est le solde budgétaire majoré du solde des comptes d'affectation et des interventions du trésor.</p>
<p><b>Balance des paiements</b></p>	<p>La balance des paiements est un état qui retrace l'ensemble des échanges de biens, services et de capitaux pendant une période donnée entre les agents économiques résidents d'un pays et le reste du monde.</p>
<p><b>Balance commerciale</b></p>	<p>la balance commerciale est un état qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés.</p>
<p><b>Solde de la balance commerciale</b></p>	<p>Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, le pays a un <b>excédent</b> commercial ou que sa balance commerciale est excédentaire. Si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un <b>déficit</b> commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.</p>

10

Quels sont les principaux contacts utiles en matière budgétaire pour le citoyen ?

Ministère des finances



<http://www.mf.gov.dz/>

Direction Générale du Budget



<http://mfdgb.gov.dz/>

Direction Générale des impôts



<http://www.mfdgi.gov.dz/>

Direction Générale des douanes



<http://www.douane.gov.dz/>

## Direction Générale de la Comptabilité



<http://www.mf-dgc.gov.dz/>

## Direction Générale de la Prévision et des Politiques



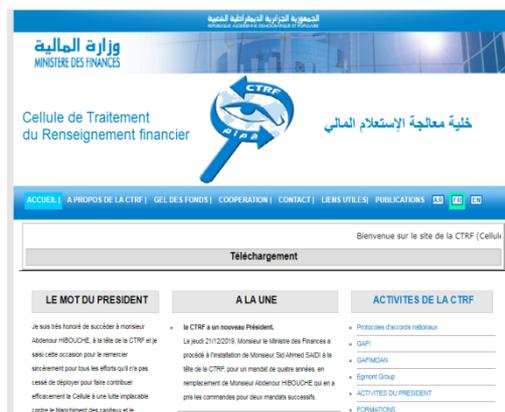
<http://www.dgpp-mf.gov.dz/>

## Direction Générale du Domaine National



<http://www.dgdn.gov.dz/>

## Cellule de Traitement du Renseignement Financier



<http://www.mf-ctrf.gov.dz/>

**Ministère des Finances**  
**Direction Générale du Budget**  
**Immeuble Ahmed FRANCIS 16306 BEN AKNOUN - ALGER**  
**Téléphone : +213 (0)21 59 51 51 / (0)21 59 52 52 / (0)21 59 53 53**  
**www.mf.gov.dz**